**8246**

**Proposition de modification**

**du Règlement de la Chambre des Députés**

**relative à la police de la Chambre des Députés**

Une proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés actuellement en discussion a pour but de réécrire le chapitre relatif à la discipline des députés, notamment mais non exclusivement lors des séances publiques de la Chambre. Lors de l’examen de ce texte, il s’est avéré qu’il faut également prévoir des dispositions dans le Règlement en ce qui concerne d’autres personnes participant aux séances de la Chambre, à savoir les membres du gouvernement et les agents de l’administration parlementaire. Etant donné que ces mesures n’ont pas leur place dans le chapitre traitant de la discipline des députés, il a été décidé de les intégrer dans celui relatif à la police de la Chambre. Ce chapitre 20 du Titre V du Règlement est dès lors modifié en conséquence.